



Journée thématique Hydroélectricité SEM EnR Syndicat d'Énergies

27 septembre 2013

Points abordés

- Missions des Syndicats d'Énergies
- Développement des EnR
- Structure locale adaptée : Société d'Économie Mixte
- Cas particulier de l'hydroélectricité



SICECO
Syndicat Intercommunal
d'Énergies de Côte d'Or



énergies solidaires



Missions des Syndicats d'Énergies

- Compétence de base : Électricité
 - Travaux : Extension, renforcement, enfouissement
 - Contrôle de concession
 - Eclairage public (compétence optionnelle), SIG
- Compétence partagée: **Utilisation Rationnelle de l'Énergie**
 - Pré-diagnostics énergétiques du patrimoine bâti
 - **Energies renouvelables**
 - Gaz : contrôle concession, DSP
 - Certificat d'Economies d'Énergie (CEE)
 - Achat d'énergie en groupement
- Autres : déchets, bâtiment, ...



ZOOM : le SICECO en quelques chiffres

- **1947**, date de création du SICECO
- **666** communes adhérentes
dont 16 Communes Urbaines
sur 706 Communes de Côte d'Or
- une population de **285 000** habitants sur
535 400 habitants en Côte d'Or
- un Bureau de **25** membres avec **6**
Commissions et **2** délégations
- **16** Commissions Locales d'Énergie (CLE)
- **685** délégués de Communes



Développement des EnR

- Constat issu du Débat sur la Transition Énergétique animé par le SICECO dans les 16 Commissions Locales d'Énergie :
 - Les Territoires veulent devenir **ACTEUR** du développement des EnR
 - Sortir de la dépendance aux énergies fossiles
 - Développer le territoire : économie locale, emplois non délocalisables
 - ➔ Finalité : Maintenir sur le territoire une partie de la recette de la vente d'énergie



Développement des EnR

- Comment s'investir :
 - Trouver l'outil le plus adapté
 - Répondre aux besoins d'accompagnement, de formation, de conseils
 - Pouvoir co-investir avec les acteurs privés
 - ➔ Créer une SEM
 - ➔ Utiliser les droits d'urbanisme
 - ➔ Favoriser la participation citoyenne



Structure adaptée : SEM (Société d'Économie Mixte)

Résultat du diagnostic d'opportunité réalisé par la Fédération des Établissements Publics Locaux (FEPL)

- La SEM : **Structure la plus adaptée à la production d'énergie**
- Objet de la SEM :
 - Investir dans la production d'énergie
 - Intervenir dans le domaine de l'efficacité énergétique du patrimoine bâti
 - ➔ Rechercher des actionnaires
 - ➔ Trouver des projets viables
 - ➔ **Monter un business plan**



Structure adaptée : SEM (Société d'Économie Mixte)

➤ Projets de production d'EnR portés :

- Complètement par la SEM

OU

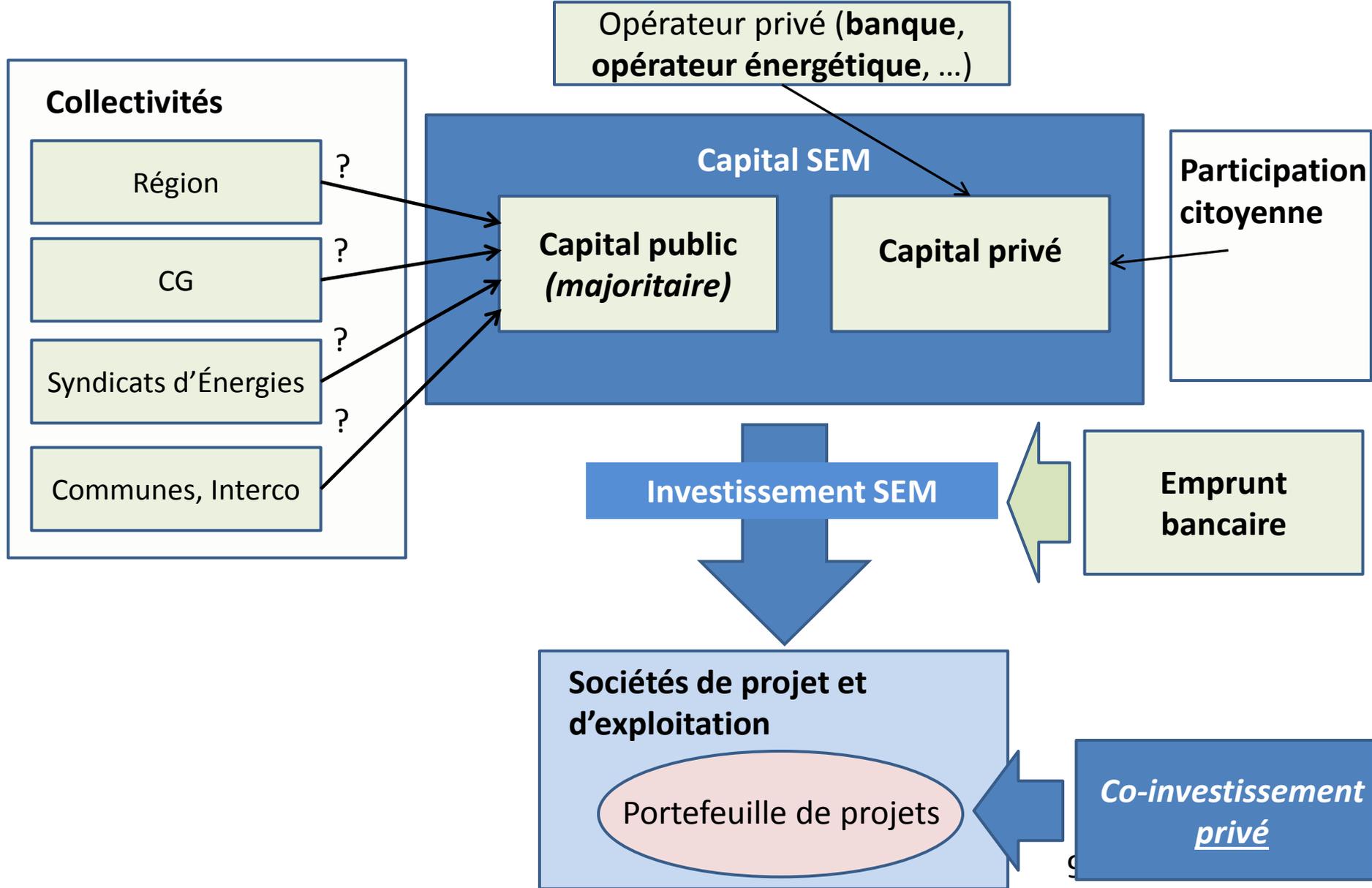
- Par des Sociétés de projet dont la SEM est actionnaire

- 1 société par projets de production d'énergie

- Indépendance financière des projets
- Investisseurs différents par projet



SEM : Représentation schématique



SEM SICECO

- Etat d'avancement du projet de SEM du SICECO
 - Réalisation d'une étude juridico-financière approfondie
 - Elaborer le business plan indispensable à la consultation des investisseurs financiers
 - Analyse des 1^{ers} projets de production d'énergie potentiels
 - Réalisation d'études de faisabilité :
 - Mise en œuvre technique
 - Rentabilité économique
 - ➔ Données de base pour l'élaboration du business plan
 - Subventions par l'ADEME et la Région (FEDER) au titre du PECB de l'étude juridico-financière et des études de faisabilité



- Création d'une SEM pour les projets éoliens, méthanisation et réseaux de chaleur
- Les projets d'hydroélectricité relèvent directement du Syndicat
 - Recensement des potentiels
 - Difficulté à identifier les porteurs de projets
 - Réalisation de 20 études de faisabilité
 - Les porteurs de projet privés se sont retirés à la lecture des résultats économiques des projets : tarif d'achat insuffisant
 - Contraintes de la loi sur l'eau
 - Relance d'une campagne de 5 études de faisabilité



Cas particulier de l'hydroélectricité

- Difficultés des projets d'hydroélectricité en Bourgogne
 - Création d'ouvrage : **inenvisageable**
 - Remise en fonctionnement d'ouvrages existants : définition de la consistance du droit délicate, **continuité écologique contraignante**
 - ➔ 2 types d'ouvrages potentiellement intéressants :
 - Ouvrages en état (vannage notamment) dont les propriétaires sont motivés et peuvent démontrer l'existence du droit d'eau (fondé en titre)
 - Ouvrages VNF : potentiel de 10 MW sur la Saône ⇨ Réunion prévue le 1^{er} octobre
 - Projets de taille réduite : Puissance de 10 à 200 kW
 - Projets présentant des temps de retour assez long : 12 -15 ans
 - ➔ Tarif d'achat actuel ne permet pas de sortir une économie de projet
 - Recherche d'investisseurs privés plus complexe



Cas particulier de l'hydroélectricité

- Projet de Bèze : remise en service d'un équipement abandonné par EDF dans les années 60 sur une chute existante créée par un barrage équipé de vannage piloté
 - Difficultés administratives rencontrées :
 - Définition de la consistance légale du site et du droit d'eau
 - Droit d'eau fondé en titre pour une puissance de 60 kW
 - Exploitation par EDF avec une turbine de 75 kW et une autre de 115 kW
 - ⇒ Pas d'archive du dossier de demande d'autorisation de modification des ouvrages par EDF
 - ⇒ Remise en service sur valeur droit d'eau fondé en titre : 60 kW
 - Exigences Continuité écologique et sédimentaire : passe à poissons de 240 000 €





Merci de votre attention